ORGANISATION DE LA FORMATION ET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES MASTER

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Ces MCC spécifiques viennent compléter les MCC générales validées par le Conseil académique du 25/05/2023.

1. PRESENTATION DE LA FORMATION DE MASTER

DOMAINE : Sciences et Technologies
MENTION : Sciences et Génies des Matériaux (SGM)
Années et/ou Parcours-type (le cas-échéant) : M1-SGM
Code(s) étape Apogée : 2GMA1

2. MODALITES DU CONTROLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées, sanctions…) :

Chaque responsable d'UE sera libre de prendre en compte dans sa note finale l'assiduité des étudiants et de sanctionner des absences répétées injustifiées à ses cours. Si tel est le cas, l'enseignant devra expliquer dès sa première séance de cours la pénalité d'absences répétées injustifiées sur la note finale. Néanmoins, cette pénalité ne pourra s'appliquer à moins de 15-20% d'absences injustifiées.

3. COMPENSATIONS :

Entre :
- UE d'un même bloc de compétences ☒
- UE d'un même semestre ☒
- UE d'une même année ☒
- Autres compensations ☐

A définir/préciser le cas échéant

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA FORMATION :

- Régimes d'études proposés :
  Formation initiale (FI) ☒ FI par apprentissage (FA) ☐ Formation continue (FC) ☐
- Organisation des études :
  Alternance ☐ Stage ☐
- Des aménagements d'études sont-ils prévus en FC et/ou en FA ?
  Oui ☐ Non ☒

  Si oui lesquels ?

5. AUTRES MODALITES CONCERNANT LA FORMATION :

Évaluations, règles de calcul, capitalisation, stages, mémoire, options…

Chaque UE pourra être évaluée avec des notes de Contrôle Continu (CC), de TP et/ou d'Examen Terminal (ET). Chaque responsable d'UE sera libre de calculer la note finale obtenue pour chaque étudiant dans son UE en respectant le fait que toutes les notes (CC, TP et/ou ET) seront prises en compte.

La présence des étudiants à toutes ces évaluations (CC, TP et/ou ET) est obligatoire. Toute absence injustifiée à une de ces évaluations entrainera la défaillance à cette UE.